

RAPPORT D'ACTIVITES 2024 PERSPECTIVES 2025

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane



Département du Bas Rhin (67)
PETR de la Bande Rhénane Nord

Schéma de Cohérence Territoriale



***Denis Hommel, Président
Réunion publique du 27 mars 2024 au Gabion à Drusenheim***

Le fonctionnement

Quatre commissions thématiques et cinq commissions de secteurs sont mises en place. Les délégués du PETR font tous partie d'au moins une commission.

Président : Denis HOMMEL

Les Vice-présidents en charge des commissions thématiques ou de secteurs

- **Développement économique** / Jacky KELLER
- **Mobilités, environnement, Plan Climat** / Serge SCHAEFFER
- **Habitat, commerce, tourisme et services aux habitants** / Camille SCHEYDECKER
- **Activités transfrontalières** / Pascal STOLTZ
- **Secteur Nord** / Christiane HUSSON
- **Secteur Centre** / Jean-Louis SITTER
- **Secteur Uffried** / Michel LORENTZ
- **Secteur Soufflenheim Rhin Moder** / Raymond RIEDINGER
- **Secteur Sud** / Hubert HOFFMANN

En 2024, dans le cadre du projet de révision du SCoT, les vice-présidents interviennent pour représenter leur thématique ou secteur ou pour animer les ateliers thématiques (ateliers thématiques du 6 juin 2024, carrefour du SCoT du 23 octobre 2024).

Les délégués du PETR

Le PETR est composé de 30 délégués désignés par la communauté de communes de la Plaine du Rhin et 30 délégués désignés par la communauté de communes du Pays Rhénan.

Danièle CLAUSS	BEINHEIM	Monique LICHTBLAU	NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG
Bernard HENTSCH	BEINHEIM	Sébastien KRILOFF	NEUHAEUSEL
Yannick TIMMEL	BEINHEIM	André FRITZ	NIEDERLAUTERBACH
Sylvie POUILLARD	BUHL	Eric WEIGEL	NIEDERLAUTERBACH
Jean-Louis SITTER	CROETTWILLER	Denis DRION	NIEDERROEDERN
Michel DEGOURSY	DALHUNDEN	Bruno KRAEMER	OBERLAUTERBACH
Marie Anne JULIEN	DRUSENHEIM	Anne CRIQUI	OFFENDORF
Jacky KELLER	DRUSENHEIM	Denis HOMMEL	OFFENDORF
Michel KLEIN	DRUSENHEIM	Geneviève KIEFER	ROESCHWOOG
Pascal STOLTZ	EBERBACH-SELTZ	Michel LORENTZ	ROESCHWOOG
Philippe BOEHLER	FORSTFELD	René STUMPF	ROPPENHEIM
Daniel COUSANDIER	FORT-LOUIS	Bénédicte KLÖPPER	ROUNTZENHEIM-AUENHEIM
Anne EICHWALD	GAMBSHEIM	Claude STURM	ROUNTZENHEIM-AUENHEIM
Hubert HOFFMANN	GAMBSHEIM	Jacques WEIGEL	SALMBACH
Martine HOMMEL	GAMBSHEIM	Philippe GIRAUD	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ
Nadine BEURIOT	HERRLISHEIM	Gérard HELFFRICH	SCHEIBENHARD
Michel GEORG	HERRLISHEIM	Jean-Luc BALL	SELTZ
Serge SCHAEFFER	HERRLISHEIM	Rachel FLEITH	SELTZ
Rémy BUBEL	KAUFFENHEIM	Mylène HECK	SELTZ
Christophe KLEIN	KESSELDORF	Frédéric HEYD	SELTZ
Rosita KAISER	KILSTETT	Richard PETRAZOLLER	SELTZ
Francis LAAS	KILSTETT	Cinthy HIRSCH	SESSENHEIM
Hélène GABRIEL	LAUTERBOURG	Raymond RIEDINGER	SESSENHEIM
Christiane HUSSON	LAUTERBOURG	René GAST	SIEGEN-KAIDENBOURG
Jean-Luc STOLTZ	LAUTERBOURG	Danièle AMBOS	SOUFFLENHEIM
Marc ANTONI	LEUTENHEIM	Céline HOERTH	SOUFFLENHEIM
Alain JOERGER	MOTHERN	Camille SCHEYDECKER	SOUFFLENHEIM
Agnès MEYER	MOTHERN	Elisabeth RIEGER	STATTMATTEN
Isabelle SCHMALTZ	MOTHERN	Jean-Paul HAENNEL	TRIMBACH
Sandra RUCK	MUNCHHAUSEN	Fabien JOERGER	WINTZENBACH

En 2024, le comité s'est réuni à trois reprises pour 23 délibérations.

Notre territoire – 36 communes – 56 039 habitants (*)

Notre organisation

La Bande Rhénane est au cœur de la région du Rhin supérieur.

Dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, l'arrivée rapide de nouvelles voies de communication et un développement industriel important ont sonné le réveil d'un territoire longtemps endormi. L'attractivité de la bande rhénane s'est ainsi renforcée lui conférant un développement démographique constamment situé au-dessus de la moyenne alsacienne.

Dans ces conditions, ce territoire situé dans les périurbanités de Strasbourg et de Karlsruhe possède des arguments forts pour accueillir de nouvelles activités. Parfaitement équipé pour contribuer au rayonnement à 360°, il a l'opportunité d'être un maillon fort du développement de l'ensemble de l'Alsace.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord est issu d'une longue tradition de planification : premier territoire à contractualiser des schémas directeurs successifs à partir de 1979, puis premier SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bas-Rhin à avoir intégré la loi Grenelle et le DAC (Document d'Aménagement Commercial).

D'abord Syndicat mixte du Schéma Directeur de la Bande Rhénane Nord puis Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale à partir de 2008, notre établissement public est devenu PETR de la Bande Rhénane Nord par arrêté préfectoral du 21 septembre 2018.

Le PETR est un établissement public qui a vocation à fédérer ses membres pour la mise en œuvre d'un projet commun d'aménagement et de développement du territoire. Cette démarche volontaire a été souhaitée par les membres des deux communautés de communes qui composaient le SCoT de la Bande Rhénane Nord : la communauté de communes du Pays Rhénan et la communauté de communes de la Plaine du Rhin. Ces deux communautés de communes, regroupant ensemble 36 communes sur un territoire allant de Lauterbourg à Kilstett, composent le PETR de la Bande Rhénane Nord.

Le Comité syndical comprend 60 délégués (liste des membres p. 2).

Le Bureau est formé de Denis Hommel, président, de neuf Vice-présidents (liste des membres page 2) et d'un Assesseur (Bernard Hentsch).

En 2024, le Bureau s'est réuni neuf fois pour 23 délibérations.

Depuis le 1^{er} novembre 2023, les bureaux et le siège du PETR se situent au 1A rue de Herrlisheim à Drusenheim.



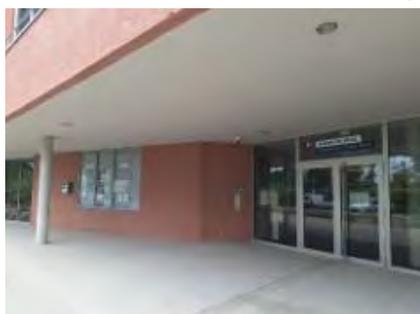
L'équipe du PETR

Les élus ont souhaité une équipe mutualisée autant que se peut : directrice Sylvie Gregorutti en cumul d'activités (0.14 ETP) et une équipe par convention de prestation de services avec la CC du Pays Rhénan depuis 2021 : Sylvie Gregorutti secondée par Fabienne Bienfait, assistante de direction et des services supports (en 2024 service RH, service comptabilité, service aménagement du territoire pour l'animation du séminaire notamment et développement durable sur la finalisation du volet du Plan Climat dans le SCoT notamment).

(*) Source INSE, janvier 2024

Communication

La publicité des actes du syndicat se fait sous forme électronique sur **son site internet**. L'affichage de la liste des délibérations se trouve au siège du PETR.



Une mise à jour du site internet est faite régulièrement www.bande-rhenane-nord.fr

A screenshot of the website for the Bande Rhénane Nord. The header includes the logo and navigation menu. The main content area features a large image of people on a blue and white inflatable structure on a lake. Overlaid text reads: "Climat, emploi, mobilité, formation... Agissons ensemble pour le territoire". Below this is a green banner with the text: "Vous avez un projet de rénovation ? Contactez le conseiller rénovation de la Bande Rhénane Nord au 03 74 47 10 34" and a "+ Plus d'infos" button. At the bottom, there is a section titled "PETR : une dynamique de développement" with a small map of the territory to the right.

Page d'accueil du site – concertation de la révision du PÉTR possible

En outre le PÉTR bénéficie d'une bonne couverture par les journalistes des DNA qui assistent aux séances du Comité.

Une conférence des maires

Une conférence des maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Perspective 2025 : Une conférence des maires sera organisée en 2025 avant approbation du SCoT.

Le conseil de développement

Conformément à l'article L.5741—1 du CGCT, le Conseil de développement territorial du PÉTR réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. L'article 12 des statuts du PÉTR y fait également référence. Il est consulté sur les principales orientations et sur toute question d'intérêt territorial. Leur mandat peut être renouvelé.

La liste doit être modifiée en cas de défection et remplacement. Par délibération en septembre 2020, l'accord a été donné de renouveler les mêmes personnes pour le nouveau mandat électif.

Le conseil de développement s'est réuni le 9 mars 2021 ; il a émis un avis favorable sur le projet de territoire. Il sera à nouveau réuni dès qu'il sera à nouveau au complet, des remplacements sont en cours. La composition à fin 2023 sera complétée courant 2025 ou en 2026.

Les partenariats 2024

Le PETR dispose de nombreux partenariats pour appuyer son action.



Un nouveau partenariat est en préparation en 2024 qui prend effet au 1^{er} janvier 2025 :
Le Pacte pour la Mise en oeuvre du service public de la rénovation de l'habitat



En action

Le projet de territoire fixe le cap commun pour les années à venir

Le projet de territoire est définitivement adopté en janvier 2020. Auparavant, il avait bénéficié de nombreux travaux préparatoires en commission, d'un avis favorable de la conférence des maires du PETR et du Conseil de Développement Territorial. Il a été pré-adopté en Comité syndical du PETR et approuvé par les communautés de communes du Pays Rhénan et de la Plaine du Rhin.

Il est évolutif et sera probablement développé à l'avenir ou adapté à la suite de la crise sanitaire qui aura des conséquences en termes d'aménagement du territoire (télétravail et mobilité, habitat adapté aux nouvelles demandes...).

Le projet de territoire n'a pas connu d'évolution en 2024.

Les thèmes prioritaires sont les mobilités suite au Grenelle des mobilités, la transition écologique et énergétique à travers le plan climat, le développement économique (Pacte Offensive Croissance Emploi). La gestion et l'animation du SCoT restent au cœur de l'action du PETR.

Le projet de territoire de la Bande Rhénane a servi de base aux projets de territoire des deux communautés de communes pour leur PTRTE (Pactes territoriaux de relance et de transition écologique). Le projet de territoire a également débouché sur une convention territoriale pluriannuelle avec les EPCI.

La convention territoriale pluriannuelle 2022-2026 entre le PETR et les EPCI membres

Le PETR peut jouer un rôle d'ingénierie territoriale, de coordination pour les partenariats Etat - Région - CeA auprès des communautés de communes à la demande de celles-ci. Il a pour objet d'élaborer de manière partenariale les stratégies de développement durable, notamment en matière de développement économique, écologique, culturel et social.

Conformément au projet de territoire adopté, en cohérence avec les priorités et les projets de développement des communautés de communes, un programme d'actions supplémentaires a été établi pour la période 2022 – 2026 réalisé par le PETR pour le compte des deux communautés de communes membres.

Ceci nécessite une participation annuelle complémentaire à la contribution de base pour permettre essentiellement le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique et le partenariat avec OKTAVE.

Les communautés de communes ont donné leur accord sur ce programme de financement pluriannuel, le 4 juillet 2022 pour la communauté de communes du Pays Rhéan et le 27 septembre 2022 pour la communauté de communes de la Plaine du Rhin, en faveur d'une participation complémentaire au PETR.

Pour l'année 2024, ce partenariat renforcé avec les communautés de communes a contribué à l'obtention d'une subvention à l'ingénierie de la Région Grand Est pour un montant de près de 14 200 €.

Une nouvelle action 2024 : Mission de conseils en énergie pour les bâtiments publics



Association qui œuvre depuis sa création en 1980 au développement des énergies renouvelables sur l'Alsace et qui s'est spécialisée dans le conseil, l'accompagnement à la réalisation d'actions en matière de transition écologiques et le soutien technique

Un accompagnement par commune pour un bâtiment public

Soutien financier des EPCI par avenant à la convention pluriannuelle

Fin 2024 : env. 2/3 des communes ont fait appel à Alter Alsace Energies



Un Plan climat unique pour la Bande Rhénane

Le Comité Syndical a approuvé une démarche commune Plan Climat volontaire à l'échelle du PETR en relation avec les deux EPCI ; Il s'agit de s'appuyer sur les travaux déjà réalisés par la communauté de communes du Pays. Les services de l'Etat ayant indiqué qu'il conviendra de prendre la compétence Plan Climat dans sa totalité, en 2022 la démarche vers un transfert complet a été actée ; ceci a abouti sur un arrêté préfectoral du 16 janvier 2023 portant transfert de la compétence « Plan Climat Air Energie Territoire » et modification statutaire.

Qu'est-ce que le plan Climat ? un document réglementaire visant à organiser la transition écologique du territoire. Sa réalisation est confiée au PETR par les communautés de communes. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Énergie : la sobriété énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air. Mis en place par la collectivité pour une durée de 6 ans, il a vocation à tous nous mobiliser et à nous impliquer, chacun à son niveau.

Les élus ont décidé en 2023 d'adapter la prescription de la révision du SCoT pour décider de prescrire un SCoT modernisé et qui vaudra Plan Climat ; ainsi il est prévu, dans le cadre de la révision du SCoT engagée en 2023, d'aboutir à un SCoT valant PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial règlementaire).

En 2024, le PETR a travaillé sur l'intégration du Plan Climat dans la révision du SCoT.

Ainsi, une stratégie a été intégrée dans le Projet d'Aménagement Stratégique (en annexe) ainsi qu'un Plan d'actions intégré dans le DOO.

L'articulation des schémas et des pactes

Le PETR favorise auprès des partenaires la mise en cohérence et au regard des orientations des documents stratégiques : SRADDET, SRDEII, SCoT, projets de territoire, PTRTE, Pacte Offensive Croissance Emploi.

Depuis 2023, le SRADDET est en cours de modification ; d'autres schémas sont soumis pour avis et ont nécessité une prise de position au sein du PETR.

En 2025, l'avis du PETR sur la modification du SRADDET après réception sera important. Le PETR de la Bande Rhénane Nord a pris position pour une territorialisation des objectifs pour que notre territoire bénéficie d'une trajectoire foncière raisonnée par rapport aux efforts déjà accomplis et de l'attractivité.

Partenariat 2024 avec Oktave pour la rénovation

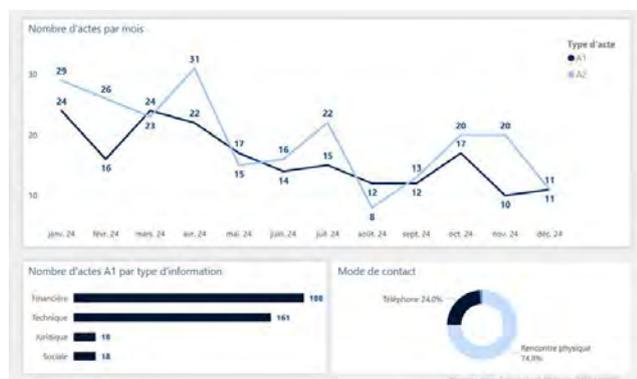
Le diagnostic Plan Climat montre que la rénovation énergétique des bâtiments constitue un enjeu crucial dans la Bande Rhénane. En 2020, une réflexion est engagée au sein du PETR à partir de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Grand Est début juillet qui vise un partenariat avec de grands territoires sur la rénovation énergétique et le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE). La faisabilité d'un déploiement de ce programme repose dès le départ sur une implication forte à l'échelle du PETR

En 2021, le PETR constate que, dans la Bande Rhénane, les services en place, par les deux EPCi, ont rencontré un certain succès mais arrivent à terme.

Aussi, une convention est signée avec Oktave d'une part et avec la Région Grand Est d'autre part. Le service bénéficie d'aides de la Région Grand Est et du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Depuis, le service n'a cessé de se développer pour répondre à la demande. Avec Oktave, nous avons un interlocuteur et une entité unique qui peut proposer de faire de A à Z. Depuis mi 2022, le conseiller est mis à disposition à hauteur de 1 ETP (0.5 ETP initialement) ce qui permet d'accompagner plus de réaliser **462 actes** et de traiter **208 dossiers**.

Cette opération est suivie par un **comité de pilotage partenarial** qui se réunit régulièrement (courant avril 2025 pour le bilan sur l'année 2024).



Perspectives 2025 : poursuite dans les mêmes conditions – au niveau national un nouveau dispositif est effectif au 1er janvier 2025 pour un service public de la rénovation de l'habitat avec un conventionnement Anah – CeA – PETR.

La Mobilité sous toutes ses formes, un sujet essentiel

Dans le projet de territoire, les élus souhaitent poursuivre dans l'esprit du Grenelle des mobilités en s'engageant fortement dans un processus de développement et de coopération : positionnement 3 R (Route, Rail, Rhin), développement d'un Réseau métropolitain, appui aux actions Est-Ouest.... La Loi d'orientation des mobilités a favorisé la prise de compétence mobilité par les intercommunalités de territoires peu denses (2021). Celles-ci deviennent ainsi Autorités Organisatrices de mobilité.



Les deux communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan ont pris la compétence « Mobilités » (Loi LOM) au 1^{er} juillet 2021.

Depuis 2021, le territoire est marqué par le sujet du devenir de la ligne **Lauterbourg-Strasbourg** et par un contexte de Zones à Faibles Emissions (ZFE) mises en place par l'Eurométropole à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le PETR de la Bande Rhénane Nord entend bien participer, avec à-propos, aux débats et au suivi de ce sujet auprès des représentants de la Région, de l'Eurométropole en lien avec les EPCi et les communes disposant d'une gare sur cette ligne.

En 2024, des trains supplémentaires ont été accordés aux heures de pointe. Le travail se poursuivra sur la remontée de l'offre (notamment en 2025).

Transfrontalier et Economie pour l'attractivité du territoire



La Collectivité européenne d'Alsace assure la maîtrise d'ouvrage du « projet de territoire du Rhin supérieur » soutenu via le programme Interreg. L'objectif est de mettre à jour le cadre d'orientation pour l'aménagement du Rhin supérieur publié en 2001. Les SCoT y sont associés.

Ce travail montre le besoin imminent de travailler sur des représentations communes dans le Rhin supérieur : construire un système énergétique durable, ...La vision spatiale 2050 place la Bande Rhénane au cœur des enjeux majeurs : réseau ferroviaire trinational spatial comme épine dorsale, espace relationnel transfrontalier qui renforcera la coopération, zone portuaire dans une perspective économique forte, le Rhin accessible autour de lieux de franchissement du fleuve. (Projet de territoire du Rhin Supérieur – rapport final projet du 29/11/2024 – cartographie page 123).

Révision du SCoT – AEC (Air Climat Energie)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Bande Rhénane Nord a été adopté par délibération du Comité syndical le 28 novembre 2013. Conformément à l'article L.143-28 du code de l'urbanisme, sur la base d'un bilan à 6 ans, le PETR de la Bande Rhénane Nord doit décider de l'opportunité du maintien en vigueur, de la révision partielle ou complète du schéma. L'ADEUS a dressé un bilan portant sur l'analyse des résultats de l'application du SCoT au 4^{ème} trimestre 2019. Le bilan a montré que le SCoT pouvait être inopérant dans certains domaines et donc se devait d'évoluer : le contexte législatif a changé ; certains objectifs n'ont pas été atteints, d'autres sont dépassés ; de plus, le Grenelle des mobilités a apporté des tendances nouvelles et des PPRi (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) ont été mis en application ou sont à l'étude. Au vu de l'évaluation du SCoT, il a été décidé de le mettre en révision. Une révision correspond à une procédure assez lourde de 3 ans.

Un SCoT pour quoi faire ? Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme d'une durée de vie de 10 ans (avec une projection à environ 20 ans), à l'échelle intercommunale, créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.

Perspectives de la révision du SCoT en 2025 - nouveaux délais suite à la loi ZAN du 20 juillet 2023.

Rester dans le calendrier pour terminer cet exercice conséquent et pluriannuel constitue un objectif pour que les PLU puissent ensuite se mettre d'équerre. Le SCoT pourra ajuster avant approbation ou avec une modification s'il y a lieu et si les lignes ont bougé avec la loi en préparation.

Le planning de la révision s'inscrit dans les phases suivantes :

- 2022 : Travaux préparatoires et attribution du marché de prestations intellectuelles pour la révision du SCoT et intégration du Plan Climat
- 2023 : Formalisation du diagnostic et du projet politique (PAS, projet d'aménagement stratégique)
- 2024 : Débat sur le projet politique (PAS) et élaboration des règles
- 2025 : Arrêt avril, puis avis des Personnes publiques, puis enquête publique puis Approbation
- 2028 : Interdiction de toute nouvelle ouverture à l'urbanisation en l'absence de SCoT révisé et « climatisé » et PLU compatibles au ZAN exécutoires

Le marché d'assistance a été attribué fin 2022 à la société VE2A – villes et architectures en Ateliers, mandataire du groupement comprenant la société AID Observatoire pour le développement commercial et économique et la société l'Atelier des Territoires sur le volet environnemental. Le bureau d'études Albea est intervenu pour la finalisation du volet Plan Climat.

ZOOM Loi Climat et résilience - La loi Climat et résilience de 2021 a ajouté la lutte contre l'artificialisation des sols parmi les grands objectifs de l'urbanisme.

La loi climat et résilience, votée au mois d'août 2021, comporte un volet conséquent consacré à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Cette loi introduit notamment dans le droit la notion de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) qui a pour conséquence à moyen et long terme un changement de paradigme en matière d'urbanisme et de construction de la ville par la réduction drastique de la consommation de foncier naturel, agricole ou forestier. La mise en œuvre de cette démarche implique une mobilisation rapide et forte de l'ensemble des structures porteuses de SCoT à l'échelle alsacienne mais surtout du Grand Est.

Dès lors, le PETR s'est fortement impliqué sur la question, avec les autres structures porteuses de SCoT dans le cadre de l'Inter-SCoT d'Alsace et dans le cadre de l'InterScot du Grand Est, portée par la Fédération Nationale des Scot afin d'aboutir à une nécessaire contribution technique et politique dans le cadre de la mise en œuvre du premier volet de la doctrine ZAN.

Parallèlement à la préparation de son SCoT, le PETR participe à des réunions et démarches en lien notamment avec l'InterScot du Bas-Rhin.

La Loi ZAN de juillet 2023 a accordé aux communes une garantie rurale de 1 ha si le besoin est justifié.

Le 19 février 2025, la commission des affaires économiques du Sénat, saisie au fond, a adopté la proposition de loi dite Trace, qui vise à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols concertée avec les élus locaux.

Perspective 2025. Le PETR est en attente de pouvoir analyser le projet de la Région et de formuler un avis officiel en 2025 sur le SRADDET. Pour autant, le PETR avancera sur son SCoT conformément aux souhaits exprimés par les élus lors du débat sur les orientations prises dans le cadre du débat sur le PAS.

SCoT
Schéma de Cohérence Territoriale
QUEL AVENIR POUR LA BANDE RHÉNANE NORD ?
DONNEZ VOTRE AVIS

Réunion Publique
→ Espace « Le Gabion »
Route de Dalhunden
67410 Drusenheim

MERCREDI 27 MARS 2024 20H

PLUS D'INFORMATIONS bande-rhenane-nord.fr +33 3 88 06 74 30

La concertation de la révision du SCoT – AEC menée conformément aux modalités définies par délibération

Etapas de la révision du SCoT de la Bande Rhénane en 2024

DU CÔTÉ DE LA BANDE RHÉNANE NORD

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL EST EN COURS DE RÉVISION

Aujourd'hui, les deux premières étapes sont franchies : le diagnostic stratégique du territoire, comprenant l'état initial de l'environnement, et la définition des grandes orientations, avec la mise en place d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Cet avancement a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique, le 27 mars 2024 à Drusenheim. Elle a été l'occasion d'échanger sur les principaux axes du futur SCoT :

- **Axe 1 :** Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique ;
- **Axe 2 :** Préserver le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire ;
- **Axe 3 :** Soutenir et diversifier le développement économique pour accompagner la croissance démographique.

La troisième étape de la révision du SCoT est engagée depuis juin 2024 : elle va permettre d'établir le Document d'Orientations et d'Objectifs. Fruit d'un travail intense des élus depuis 2022 à travers des groupes de travail, séminaires et décisions prises en comité, et en lien avec les personnes publiques associées, ce document sera présenté lors de la réunion publique en janvier prochain.

Il est prévu que le SCoT soit arrêté début 2025 puis soumis à enquête publique en vue d'une approbation fin 2025.

Pour de plus amples informations : <https://bande-rhenane-nord.fr>

À l'issue de la révision, notre SCoT vaudra Plan Climat pour le territoire de la Bande Rhénane Nord. Il sera l'un des premiers à intégrer les enjeux et objectifs climatiques et énergétiques.



La réunion publique du 27 mars 2024 au Gabion, à Drusenheim.



27 mars 2024 - Réunion publique à Drusenheim



6 juin 2024 : Ateliers thématiques du DOO et Carrefour du SCoT par EPCi du 23 octobre 2024

INTERCOMMUNALITÉ - 7
DRU info.

PETR : dessiner l'avenir du territoire

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane est l'une des instances qui travaille à planifier l'évolution du territoire. Faisons le point sur l'avancement de ses travaux.

Le PETR a la responsabilité de porter le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Bande Rhénane Nord, un document de planification pour les années 2024 à 2040. Ce document de planification pour les années 2024 à 2040 est en cours de révision. Aujourd'hui, les deux premières étapes dans la définition du SCoT sont franchies : le diagnostic stratégique du territoire et la définition des grandes orientations.

Cet avancement a été exposé aux habitants lors d'une réunion publique en mars 2024. À cette occasion, les participants ont découvert et échangé sur les principaux axes du futur SCoT :

- **Axe 1 :** Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique ;
- **Axe 2 :** Préserver le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire ;
- **Axe 3 :** Soutenir et diversifier le développement économique pour accompagner la croissance démographique.

La troisième étape de la révision du SCoT est engagée depuis juin 2024 : elle va permettre d'établir le Document d'Orientations et d'Objectifs. Fruit d'un travail intense des élus depuis 2022 à travers des groupes de travail, séminaires et décisions prises en comité, et en lien avec les personnes publiques associées, ce document sera présenté lors de la réunion publique en janvier prochain à 20h à la Maison des Loisirs et de la Culture à Seltz (sau à confirmer).

À l'issue de la révision, le SCoT vaudra Plan Climat pour le territoire de la Bande Rhénane Nord. Il sera l'un des premiers à intégrer les enjeux climatiques et énergétiques. Ce volet « AEC » (Air-Energie-Climat) permet notamment de définir les objectifs stratégiques et opérationnels afin de préserver la qualité de l'air, lutter contre le changement climatique et réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Il est prévu que le SCoT soit arrêté début 2025 puis soumis à enquête publique en vue d'une approbation fin 2025. Les décisions qui seront prises auront des conséquences sur notre vie quotidienne. Vous êtes donc tous et toutes concernés. La concertation avec les habitants est ouverte, avec une information en continu : vous pouvez d'ores et déjà consulter les premiers documents de travail ou vous exprimer sur le site internet bande-rhenane-nord.fr et à la Maison du Pays Rhénan (à la route de Herlisheim à Drusenheim).

Pour consulter la présentation de la réunion publique du 27/03/2024 :

PETR : POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE LA BANDE RHÉNANE NORD

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord est l'une des instances qui travaille à planifier l'évolution du territoire. Faisons le point sur l'avancement de ses travaux.

Le PETR a la responsabilité de porter le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Bande Rhénane Nord, un document de planification pour les années 2024 à 2040. Ce document de planification pour les années 2024 à 2040 est en cours de révision. Aujourd'hui, les deux premières étapes dans la définition du SCoT sont franchies : le diagnostic stratégique du territoire et la définition des grandes orientations.

Cet avancement a été exposé aux habitants lors d'une réunion publique, le 27 mars 2024 à Drusenheim. Elle a été l'occasion d'échanger sur les principaux axes du futur SCoT :

- **Axe 1 :** Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique ;
- **Axe 2 :** Préserver le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire ;
- **Axe 3 :** Soutenir et diversifier le développement économique pour accompagner la croissance démographique.

La troisième étape de la révision du SCoT est engagée depuis juin 2024 : elle va permettre d'établir le Document d'Orientations et d'Objectifs. Fruit d'un travail intense des élus depuis 2022 à travers des groupes de travail, séminaires et décisions prises en comité, et en lien avec les personnes publiques associées, ce document sera présenté lors de la réunion publique en janvier prochain à 20h à la Maison des Loisirs et de la Culture à Seltz (sau à confirmer).

À l'issue de la révision, le SCoT vaudra Plan Climat pour le territoire de la Bande Rhénane Nord. Il sera l'un des premiers à intégrer les enjeux climatiques et énergétiques. Ce volet « AEC » (Air-Energie-Climat) permet notamment de définir les objectifs stratégiques et opérationnels afin de préserver la qualité de l'air, lutter contre le changement climatique et réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Il est prévu que le SCoT soit arrêté début 2025 puis soumis à enquête publique en vue d'une approbation fin 2025. Les décisions qui seront prises auront des conséquences sur notre vie quotidienne. Vous êtes donc tous et toutes concernés. La concertation avec les habitants est ouverte, avec une information en continu : vous pouvez d'ores et déjà consulter les premiers documents de travail ou vous exprimer sur le site internet : bande-rhenane-nord.fr ainsi qu'au siège des deux communautés de communes membres et dans les mairies de Gumbelheim, Lauterbourg et Soufflenheim aux heures habituelles d'ouverture.

Les premiers plans de la révision du SCoT sont en cours de consultation. Vous êtes tous concernés. La concertation avec les habitants est ouverte, avec une information en continu : vous pouvez d'ores et déjà consulter les premiers documents de travail ou vous exprimer sur le site internet : bande-rhenane-nord.fr ainsi qu'au siège des deux communautés de communes membres et dans les mairies de Gumbelheim, Lauterbourg et Soufflenheim aux heures habituelles d'ouverture.

Le document sera présenté lors de la réunion publique prévue le 22 janvier prochain à 20h à la Maison des Loisirs et de la Culture à Seltz (sau à confirmer).

À l'issue de la révision, le SCoT vaudra Plan Climat pour le territoire de la Bande Rhénane Nord. Il sera l'un des premiers à intégrer les enjeux climatiques et énergétiques.

Le volet « AEC » (Air-Energie-Climat) permet notamment de définir les objectifs stratégiques et opérationnels afin de préserver la qualité de l'air, lutter contre le changement climatique et réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Il est prévu que le SCoT soit arrêté début 2025 puis soumis à enquête publique en vue d'une approbation fin 2025. Les décisions qui seront prises auront des conséquences sur notre vie quotidienne. Vous êtes donc tous et toutes concernés. La concertation avec les habitants est ouverte, avec une information en continu : vous pouvez d'ores et déjà consulter les premiers documents de travail ou vous exprimer sur le site internet : bande-rhenane-nord.fr ainsi qu'au siège des deux communautés de communes membres et dans les mairies de Gumbelheim, Lauterbourg et Soufflenheim aux heures habituelles d'ouverture.

Les premiers plans de la révision du SCoT sont en cours de consultation. Vous êtes tous concernés. La concertation avec les habitants est ouverte, avec une information en continu : vous pouvez d'ores et déjà consulter les premiers documents de travail ou vous exprimer sur le site internet : bande-rhenane-nord.fr ainsi qu'au siège des deux communautés de communes membres et dans les mairies de Gumbelheim, Lauterbourg et Soufflenheim aux heures habituelles d'ouverture.

INFORMATIONS PRATIQUES

BANDE RHÉNANE : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord est l'une des instances qui travaille à planifier l'évolution du territoire. Faisons le point sur l'avancement de ses travaux.

Le PETR a la responsabilité de porter le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Bande Rhénane Nord, un document de planification pour les années 2024 à 2040. Ce document de planification pour les années 2024 à 2040 est en cours de révision. Aujourd'hui, les deux premières étapes dans la définition du SCoT sont franchies : le diagnostic stratégique du territoire, comprenant l'état initial de l'environnement, et la définition des grandes orientations, avec la mise en place d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Cet avancement a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique, le 27 mars 2024 à Drusenheim. Elle a été l'occasion d'échanger sur les principaux axes du futur SCoT :

- **Axe 1 :** Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique ;
- **Axe 2 :** Préserver le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire ;
- **Axe 3 :** Soutenir et diversifier le développement économique pour accompagner la croissance démographique.

La troisième étape de la révision du SCoT est engagée depuis juin 2024 : elle va permettre d'établir le Document d'Orientations et d'Objectifs. Fruit d'un travail intense des élus depuis 2022 à travers des groupes de travail, séminaires et décisions prises en comité, et en lien avec les personnes publiques associées, ce document sera présenté lors de la réunion publique en janvier prochain à 20h à la Maison des Loisirs et de la Culture à Seltz (sau à confirmer).

À l'issue de la révision, le SCoT vaudra Plan Climat pour le territoire de la Bande Rhénane Nord. Il sera l'un des premiers à intégrer les enjeux climatiques et énergétiques. Ce volet « AEC » (Air-Energie-Climat) permet notamment de définir les objectifs stratégiques et opérationnels afin de préserver la qualité de l'air, lutter contre le changement climatique et réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Il est prévu que le SCoT soit arrêté début 2025 puis soumis à enquête publique en vue d'une approbation fin 2025. Les décisions qui seront prises auront des conséquences sur notre vie quotidienne. Vous êtes donc tous et toutes concernés. La concertation avec les habitants est ouverte, avec une information en continu : vous pouvez d'ores et déjà consulter les premiers documents de travail ou vous exprimer sur le site internet : bande-rhenane-nord.fr ainsi qu'au siège des deux communautés de communes membres et dans les mairies de Gumbelheim, Lauterbourg et Soufflenheim aux heures habituelles d'ouverture.

Les premiers plans de la révision du SCoT sont en cours de consultation. Vous êtes tous concernés. La concertation avec les habitants est ouverte, avec une information en continu : vous pouvez d'ores et déjà consulter les premiers documents de travail ou vous exprimer sur le site internet : bande-rhenane-nord.fr ainsi qu'au siège des deux communautés de communes membres et dans les mairies de Gumbelheim, Lauterbourg et Soufflenheim aux heures habituelles d'ouverture.

Les communes relaient l'information du PETR sur la révision du SCoT dans leur bulletin - exemples

Les avis 2024 du PETR au titre de la compatibilité au SCoT

Le comité syndical prend régulièrement acte des dernières décisions prises par délégation par le Bureau. C'est le Bureau qui a reçu la délégation pour exprimer les avis ; ces derniers sont relayés ensuite pour information auprès du Comité.

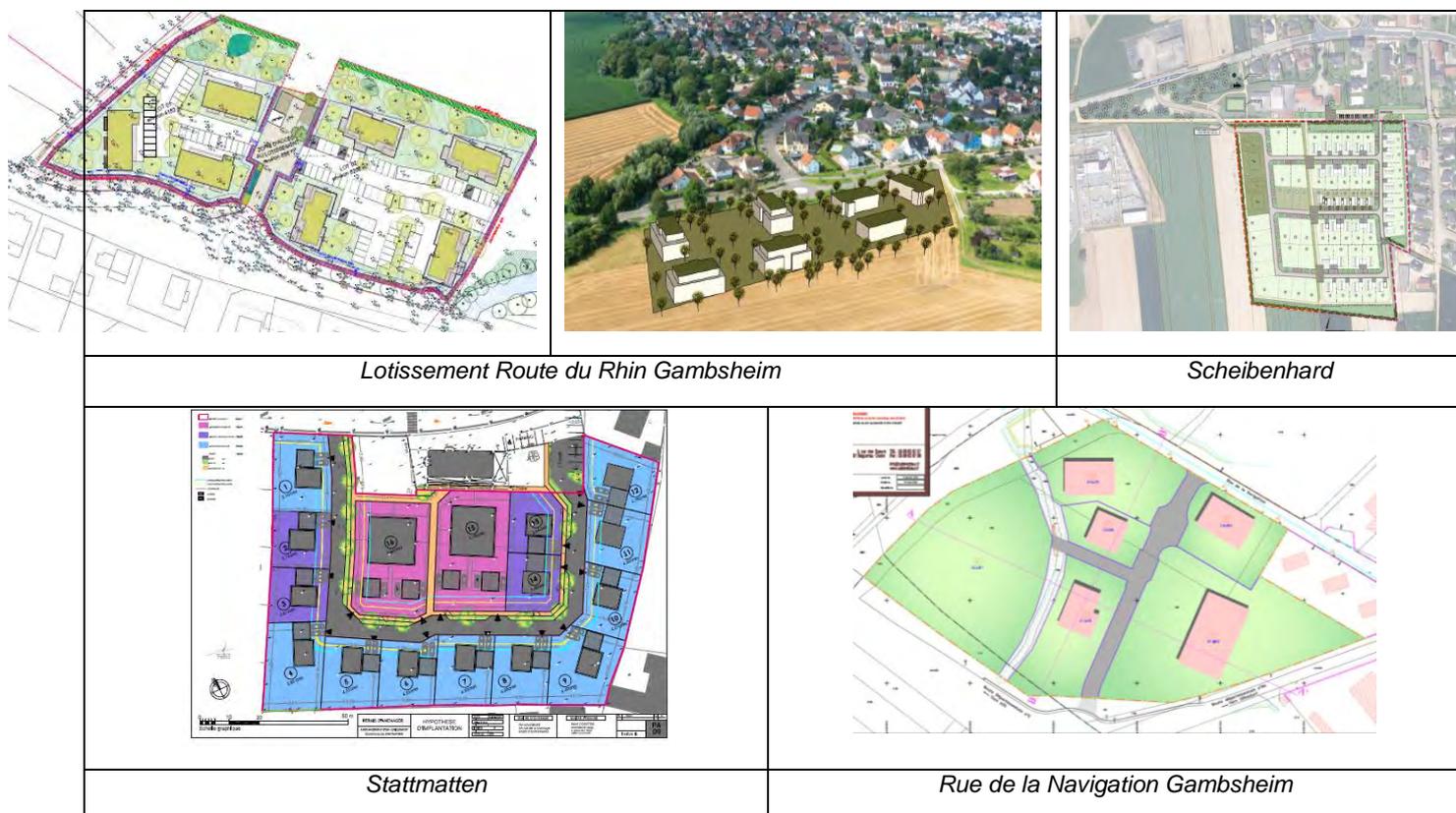
Le Bureau du PETR est appelé à donner un avis sur les projets de planification supra dont les règles s'imposent au SCoT et sur les grands projets de grande surface de plancher. Un avis favorable est pris lorsque le projet est en phase avec les objectifs et les orientations inscrites dans le SCoT.

Projets d'aménagement et de construction

Le PETR a également émis des avis en 2023 sur les projets suivants dans un rapport de compatibilité :

- Permis d'aménager Route du Rhin à Gamsheim
- Permis d'aménager de Scheibenhart
- Permis d'aménager de Stattmatten
- Permis d'Aménager Rue de la Navigation à Gamsheim

Après analyse par les membres du Bureau, ces projets ont eu un avis favorable.



Le PETR a également été associé à la préparation de la Déclaration de projet pour un projet de méthaniseur biodéchets à Schaffouse-près-Seltz.

Documents de planification locaux

Le PETR a également émis un avis en 2024 sur les évolutions de PLU suivantes dans un rapport de compatibilité :

- Modification simplifiée n°3 du PLU de Neewiller-près-Lauterbourg
- Modification simplifiée n°2 du PLU de Lauterbourg

Après analyse par les membres du Bureau, ces projets ont eu un avis favorable.

Documents de planification voisins – Révision du SCoT de l'Alsace du Nord

Le PETR a émis un avis au SCoT de l'Alsace du Nord arrêté.



Au total, en 2024, le PETR s'est exprimé par 7 avis en termes de compatibilité au SCoT.

Bande rhénane nord DNA 24/02/2024

Au comité du PETR, la deuxième phase de la révision du Scot présentée

Lors du comité du Pôle d'équilibre territorial (PETR) de la bande rhénane nord ce jeudi 22 février, la trentaine d'élus présents s'est vu présenter l'avancée de la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot), à sa deuxième phase. Trois grands axes définissent la trame du Projet d'aménagement stratégique (PAS).

À u programme du comité du Pôle d'équilibre territorial (PETR) de la bande rhénane nord ce jeudi 22 février : la présentation de l'avancée de la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot). La trame du projet d'aménagement stratégique (PAS), deuxième phase de cette révision, a été exposée par des représentants des trois bureaux d'études mandats (VE2A, AID Observatoire et L'Atelier des territoires). Ils ont présenté les principales orientations politiques retenues après la réalisation d'un livre blanc, élaboré au cours d'une journée organisée avec les diverses communes en octobre dernier.

Trois grands axes sont définis : le maintien du cadre de vie et le renforcement de l'attractivité du territoire, le soutien et la diversification du développement économique, et l'amélioration



Le nouveau siège du PETR de la bande rhénane nord est établi dans la maison du Pays rhénan à Drusenheim. Photo Amélie Rigo

ration du cadre de vie. Dans ces axes, il s'agit notamment d'encourager la croissance démographique tout en régulant l'accueil et de fixer un objectif cohérent de construction de logements, économes foncièrement et aux typologies variées. Un accent est également mis sur le développement des transports en commun et des alternatives à la voiture, et sur l'encouragement des relations transfrontalières.

Démographie et économie

Pour accompagner la croissance démographique, le nombre d'emplois doit être revu à la

hausse, de 2 400 postes supplémentaires à 4 400 par rapport à 2020, selon le scénario démographique prochainement retenu. Il s'agit aussi d'optimiser les zones d'activités. « Il y a deux nouvelles zones projetées, que le Scot inscrit ou réaffirme : dix hectares à Roppenheim, en face du village de marques, pour des activités complémentaires ou de la sous-traitance industrielle et, à Seltz, 35 hectares inscrits pour un développement à vocation industrielle », rappelle Nicolas Stachnick du bureau AID Observatoire.

L'offre commerciale de proximité est également citée pour se

développer dans les centres-villes et centres-bourgs. Et, toujours selon les évolutions démographiques, l'offre commerciale de périphérie est vouée à s'étendre. Pour les exploitations agricoles, il s'agit de les préserver et de les diversifier, comme d'encourager l'installation de nouvelles filières.

Préservation de l'environnement

Au niveau de l'environnement se trouvent notamment des points encourageant le développement des énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre avec une

Débat d'orientation budgétaire

La directrice Sylvie Gregorutti a présenté le rapport d'orientation budgétaire du PETR. En recettes de fonctionnement, la cotisation des communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays rhénan, établie au prorata du nombre d'habitants des 36 communes membres, augmente de 0,12 euro par habitant pour atteindre 1,316 euro par habitant. La contribution de la Plaine du Rhin doit donc s'élever à 24 484 euros, contre 49 263 euros pour la communauté de communes du Pays rhénan.

Une augmentation de 30 000 euros est envisagée concernant la contribution complémentaire (154 000 euros au total) pour financer les actions du PETR, dont l'éventuelle nouvelle mission de conseil à la rénovation énergétique pour les communes. Elle s'ajouterait aux actions en place, comme le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique et la convention avec Oktave, prolongée pour un an. Des subventions de la Région sont aussi envisagées, à hauteur de 33 000 euros.

En dépenses de fonctionnement, 31 000 euros sont indiqués pour les charges de personnel et 53 000 euros pour les charges à caractère général. Les charges de gestion courante, concernant le service Oktave et les indemnités des élus (23 000 euros), représentent 84 500 euros. Avec les reports, un total de 232 341 euros de dépenses de fonctionnement est prévu.

Les dépenses d'investissement concernent principalement la révision du Scot avec 138 087 euros inscrits.

éventuelle piste pour un péage poids lourds sur l'A35. La préservation et la valorisation des paysages, tout comme la bonne gestion de l'eau, font également partie des multiples points présentés.

Une première réunion publique est prévue le 27 mars à 20 h à l'espace Le Gabion à Drusen-

heim pour présenter aux habitants la phase de diagnostic menée et le PAS, avant un débat du PETR en comité et la troisième phase, celle du document d'orientations et d'objectifs qui contiendra prescriptions et recommandations pour les communes.

● Amélie Rigo

67D 35 - V1

Vendredi 29 mars 2024

Secteur de Haguenau

Drusenheim

À la réunion publique pour la révision du Scot, des interrogations autour de l'emploi local et de l'éolien

Une première réunion publique a été organisée mercredi 27 mars à l'espace Le Gabion à Drusenheim pour présenter l'avancée de la révision du Schéma de cohérence territoriale. Une quarantaine de personnes étaient dans le public et ont exposé leurs interrogations.

C'est une première à ce stade. Une réunion publique pour présenter l'avancée de la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot), dont les lignes directrices devront être appliquées dans les différents Plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU/PLUI).

Les élus en sont à ce jour à l'étape du Projet d'aménagement stratégique (PAS), deuxième phase de la révision comprenant les principales orientations politiques. « En 2025, nous serons le premier territoire du Bas-Rhin à disposer d'un Scot valant Plan climat réglementaire », souligne aussi Denis Hommel, président du PETR.

Une quarantaine de personnes a pris place dans le public à 20 h mercredi 27 mars à l'espace Le Gabion



La troisième phase de révision du Scot est prévue en juin pour établir le document d'orientations et d'objectifs. Photo Amélie Rigo

à Drusenheim, après la réunion du comité du Pôle d'équilibre territorial (PETR), composé de la communauté de communes du Pays rhénan et de la Plaine du Rhin, et chargé de la révision du Scot. Mathilde Loncle, du cabinet mandataire Ve2A, a présenté le diagnostic mené, sur lequel se basent les premières orientations du PAS.

État des lieux et grands axes de travail ont été exposés : maintenir le cadre de vie et renforcer l'attractivité

du territoire, soutenir et diversifier le développement économique pour accompagner la croissance démographique, développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique.

Des interrogations diverses

Dans le public, des interrogations font surface. « Vous disiez qu'il y a beaucoup plus de personnes résidentes que de personnes qui travaillent

puisqu'il y a l'attractivité de l'Eurométropole. Est-ce qu'une réflexion est mise en place pour que les gens travaillent sur place ? », demande Guy Grasser, président de l'association Nature et environnement. « L'idée est bien de créer de l'emploi local avec des actifs résidents, répond Mathilde Loncle. Nos moyens à travers le Scot, c'est de proposer une offre de logements qui répond aux actifs qu'on veut cibler. » Elle précise que la croissance démographique, mesurée et ré-

Le budget du PETR voté

Rassemblés avant la réunion publique, les élus du PETR ont voté le budget 2024. Les chiffres annoncés au débat d'orientation budgétaire n'ont pas changé. En dépenses de fonctionnement est inscrit un total de 232 341 euros, comprenant notamment le nouvel accompagnement à la rénovation énergétique pour les communes, validé lors de ce même comité, avec l'association Alter Alsace Énergies pour 32 400 euros et la rénovation de 36 bâtiments, soit un par commune. Un total de 138 087 euros dans la section investissement avec des dépenses qui concernent principalement la révision du Scot.

gulée dans le temps, doit se faire aussi en incitant à rénover et réinvestir le foncier existant.

Harmoniser le cadre de vie

« L'une des composantes du cadre de vie est la qualité architecturale. Est-ce qu'on pourrait inclure la recherche d'une certaine harmonie ? », avance un spectateur. « Malheureusement, le Scot n'a pas de réel pouvoir là-dessus, c'est le PLU qui a un impact. On peut inviter à conserver le patrimoine bâti », explique encore Mathilde Loncle.

Un éclaircissement sur les énergies renouvelables a en-

couragé et l'éolien est demandé, notamment concernant un projet de « petit éolien » à Gamsheim. Le maire Hubert Hoffmann affirme songer à « des éoliennes sur le Rhin », mais envisage plutôt aujourd'hui « des éoliennes cylindriques, sans pales ». Concernant l'éolien industriel, « le Scot ne peut pas dire non, mais il peut dire où il n'en veut pas et où il en veut », explique la représentante de Ve2A.

D'autres réunions publiques devraient être organisées par la suite pour cette révision du Scot, dont le document final sera valable 20 ans et approuvé d'ici à décembre 2025.

● Amélie Rigo



Herrlisheim

Les élus passent à l'étape suivante de la révision du Scot

Une réunion du Pôle d'équilibre territorial de la bande rhénane nord s'est tenue à Herrlisheim, jeudi 6 juin. Au programme toujours : la révision du Schéma de cohésion territoriale (Scot) avec un débat sur le plan d'aménagement stratégique et un début de travail sur le document d'orientations et d'objectifs.

Les élus du territoire de la bande rhénane nord se sont réunis jeudi 6 juin au centre sociocultu-

rel de Herrlisheim, à l'occasion d'une réunion du Pôle d'équilibre territorial (PETR). À l'ordre du jour : le débat sur le projet d'aménagement stratégique (PAS), déjà présenté aux habitants à l'occasion d'une réunion publique en mars.

Ce document, aux orientations politiques, constitue la deuxième phase de révision du Schéma de cohésion territoriale (Scot). Les bureaux d'études ont rappelé les grands axes du document. Serge Schaeffer, maire de Herrlisheim, a fait remarquer la situation du territoire dont « la quasi-totalité est en présomption de zone humi-

de ». Denis Hommel, président du PETR, a souligné la nécessité de songer à des solutions comme des « mises en réserve naturelles ou nationales pour absorber de l'eau ».

Les élus se sont ensuite prêtés à trois ateliers pour entamer la troisième phase de révision du Scot : l'élaboration du document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui doit contenir un certain nombre de préconisations et de recommandations applicables par la suite aux différents documents d'urbanisme. Ce DOO devrait être présenté d'ici à la fin d'année.

● Amélie Rigo

Au cours de la révision du Scot, le public peut émettre ses observations via les registres au siège du PETR à Drusenheim, ou de la communauté de communes de la Plaine du Rhin à Beinheim et dans les mairies de Gamsheim, Lauterbourg et Soufflenheim. Il est aussi possible d'adresser un mail via le formulaire de contact sur le site du PETR ou un courrier postal. Une autre réunion publique se tiendra d'ici au mois d'octobre ou novembre.



Les élus du PETR ont entamé la troisième phase de révision, avec des ateliers pour plancher sur le document d'orientations et d'objectifs. Photo Amélie Rigo

<p>LIBRAIRIE MEDIA MÉTÉO LE CLUB NEWSLETTERS LA BOUTIQUE MON SÉJOUR EN RHÉNAN</p> <p>Actualité L'Info locale Faits divers Sport Culture-Loisirs Nos vidéos Nos longs formats Magazines</p> <p>Accueil > Économie</p> <p>Bande rhénane nord</p> <h3>La dernière phase de révision du Scot présentée au comité du PETR</h3> <p>Lancée en décembre 2022, la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) est entrée dans sa dernière phase, avant sa mise en œuvre fixée pour la fin de l'année 2025. Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) a été présenté mercredi 22 janvier, lors du comité du d'équilibre territorial (PETR) de la bande rhénane nord, réunissant une trentaine d'élus à Seltz.</p> <p>Léo Vallori – DNA 24/01/2025</p>  <p>Dans le cadre de la révision du Scot, le document d'orientations et d'objectifs (DOO) a été dévoilé durant le comité syndical du PETR, mercredi 22 janvier. Photo Leo Vallori</p> <p>Après la deuxième phase sur le Projet d'aménagement stratégique (PAS), présentée en février 2024, la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) entre « dans une phase concrète », affirme Serge Schaeffer, sixième vice-président du bureau syndical du Pôle d'équilibre territorial (PETR) de la bande rhénane nord, qui suppléait mercredi 22 janvier le président Denis Hommel, lors du comité syndical qui s'est tenu à la Maison des loisirs et de la culture de Seltz. Le trentaine d'élus des communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan se sont vus présenter les derniers travaux de la révision du Scot, commencés en décembre 2022. « Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) que l'on va vous présenter ce soir fixe les objectifs d'un territoire pour les 10 à 20 ans à venir. Il se décompose en plusieurs parties : un volet sur l'environnement, un volet sur les habitats, les équipements et les mobilités et enfin un volet économique avec pour ce dernier, l'objectif de créer des emplois de proximité », détaille Serge Schaeffer.</p>	<h3>Environnement</h3> <p>Premier grand changement, comparé à la première version du Scot, datant de 2013 : l'intégration et la mise en application du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), déjà présent pour la communauté de communes du Pays Rhénan, mais la volonté est aujourd'hui de « l'unifier à l'ensemble de la bande rhénane nord et d'avoir des objectifs climatiques communs », explique Mathilde Loncle, urbaniste et cheffe de projet du bureau d'études VE2A, qui accompagne le PETR. Cette révision du Scot, désormais intégré à la loi climat et résilience, a pour vocations plusieurs objectifs : la réduction de la consommation de l'énergie, la limitation des gaz à effet de serre ainsi que la production d'énergie renouvelable.</p> <h3>Habitat-équipement-mobilités</h3> <p>Dans sa révision, le Scot doit également se positionner sur le futur accueil démographique. Pour ce faire, des projections ont été réalisées avec une augmentation de 0,5 % de part d'habitants supplémentaires chaque année, soit environ 300 nouveaux habitants par an sur les deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). « À l'horizon 2044, cela ferait 66 000 habitants. Pour assurer cet accueil démographique, il faudrait accueillir 5 000 nouveaux logements. Ces objectifs chiffrés ont été traduits avec des objectifs par polarité », précise Mathilde Loncle.</p> <p>Face à ce défi de demain, des objectifs de diversification de futurs logements ont été étudiés, pour permettre aux futurs habitants de pouvoir se loger sur le territoire en prenant en compte leur situation ou encore leur âge, mais également en intégrant la loi climat et résilience, qui a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN), en 2050 (l'enveloppe foncière de la bande rhénane est de 224 hectares d'ici 2044).</p> <p>Autre point abordé, celui des mobilités. « Le Scot se positionne en faveur des gares TER existantes et en faveur des cadences mises en place. Il y a également une logique de maillage pour les mobilités douces, avec la mise en avant des schémas cyclables déjà existants », ajoute la cheffe de projet.</p> <h3>Économie</h3> <p>C'est la grande plus-value par rapport au dernier document : les Scot seront désormais « mieux armés » pour le développement économique et commercial. Développer l'emploi local, mettre en avant les filières structurantes, notamment agricole et agroalimentaire, le tissu artisanal ou encore les filières innovantes sont les grands objectifs de ce volet, avec comme point d'orgue la volonté de développer le commerce de proximité. « L'objectif sera de prioriser l'implantation de commerces de proximité dans les centralités, pour éviter de décentraliser les centres bourgs, révèle Mathilde Loncle. Il y a aussi l'idée de proscrire toute nouvelle implantation de commerce d'importance en dehors des localisations qui auront été identifiées par le Scot, afin de cadrer les implantations. »</p> <p>Prochaines étapes de la révision du Scot : après son arrêt prévu en avril, le document sera ensuite consulté par les partenaires (Région Grand Est, consulaires, services de l'État). Viendra ensuite l'enquête publique avant son approbation définitive prévue d'ici la fin de l'année 2025.</p>
--	--

[Site internet du PETR](#)

[Page d'accueil https://bande-rhenane-nord.fr](https://bande-rhenane-nord.fr)



PETR : une dynamique de développement

La transformation du SCOT en PETR s'est opérée en 2018 lorsque la volonté a émergé de porter des projets communs sur le territoire.

En 2019, les travaux des élus ont permis de réaliser un bilan positif du SCOT à 6 ans, de relancer l'économie et l'emploi dans le territoire en concluant un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) avec la Région Grand Est, de travailler sur un projet de territoire.

L'année 2020 a été principalement ponctuée par des actions dans le domaine des mobilités, de la transition écologique, la candidature pour le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), la loi d'orientation des mobilités (LOM).

Le programme 2021 présente des enjeux très importants avec le Plan Climat à ancrer sur tout le territoire, le MORO (Modellvorhaben der Raumordnung) programme allemand pour faciliter le renouvellement des pratiques de l'aménagement du territoire à accompagner. Le service SARE avec la société OKTAVE est à mettre sur les rails et rencontre un vif succès auprès des habitants.

2022 permettra de mettre en œuvre nos thématiques, de renforcer le conseil à la rénovation énergétique très apprécié par Oktave auprès des habitants et de passer à la phase de lancement pour le grand chantier de la révision du SCOT.



36

communes

56000

habitants

13000

emplois

En actions

L'objectif est de l'adaptation des financements et les premières vers d'intervention et d'actions pour le PETS.

Les membres du Comité régional du PETS, attendent votre contribution, pour l'élaborer un diagnostic et l'établissement des plans d'actions.

Les principaux axes d'intervention sont les suivants :

- Mobiliser tous les acteurs territoriaux
- Développement économique (ETICS)
- Plan Climat
- Formation et hébergement
- SCOT



CONTACT

PETS de la Bande Rhénane Nord
 32 rue du Général de Gaulle
 63160 ORLÈZE HAUT
 Tél. 03 88 59 7797

contact@bande-rhenane-nord.fr

Qui sommes-nous ?

- En actions
- Dans la presse
- SCOT

LE TERRITOIRE EN PHOTOS





Territoire de la Bande Rhénane Nord
36 communes – 56 039 habitants.
PETR de la Bande Rhénane Nord
1A, route de Herrlisheim – 67410 DRUSENHEIM
Tél. 03 88 06 74 30 <https://bande-rhenane-nord.fr/>